

CONSTRUIT PAR " LA MOTOCONFORT " 16, rue Lesault-PANTIN- Seine

APPAREIL CONSTITUE PAR UNE BICYCLETTE MUNIE D'UN MOTEUR DE SECOURS

MARQUE : MOTOCONFORT

TYPE : A.U.34

GENRE : CYCLOMOTEUR

NOMBRE DE PLACES ASSISES (Y COMPRIS LE CONDUCTEUR) - 1

NOM ET ADRESSE DU CONSTRUCTEUR - LA MOTOCONFORT -16 rue Lesault-PANTIN (S.)

1.- CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE -

NOMBRE DE ROUES - Deux

ROUES MOTRICES - Arrière

CONSTITUTION DU CADRE - En tube d'acier soudé

FOURCHE - Télescopique

ROUES - A rayons munies de pneumatiques de 600 x 50 B

PEDALIER - A roue de 38 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 16 dents, solidaire du moyeu arrière.

EMPLACEMENT ET DISPOSITION DU MOTEUR : Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

EMPATTEMENT EXTREME - 1 m.14

DIMENSIONS MAXIMUM DU VEHICULE - Longueur 1m.31 - Largeur 0m.58

HAUTEUR LIBRE AU DESSUS DU SOL - 0m.12

POIDS DU VEHICULE - 39 kg.

3. - MOTEUR

TYPE A EXPLOSION - Cycle à 2 temps monocylindrique

ALEPAGE 59 mm - Course 41.8 mm - Cylindrée 49.933 cm³

TAUX DE COMPRESSION - 6.8

PUISSANCE ADMINISTRATIVE - 1 CV

CARBURANT NORMALEMENT UTILISE : Mélange essence-huile 2 temps

RESERVOIR - En tôle d'acier soudé, fixé entre le garde-boue arrière et la tige de selle, contenance 5.8 litres. Fermé par un bouchon en matière plastique

REGIME DE ROTATION DU MOTEUR - Maximum 3.400 T/m. Correspondant au couple maximum 2.500 T/m. Correspondant à la puissance maximum 3.400 T/m

ECHAPPEMENT - Un tube au type TROUBLELON d'un diamètre croissant progressivement de 24 à 65 mm de 340 mm de long débouche dans un pot cylindrique d'un volume égal à 1 litre 520. Le pot contient 1 tube et 2 diaphragmes percés de trous délimitant 3 chambres de détente de volumes différents. La sortie est effectuée par un tube de 11 mm de diamètre intérieur et 80 mm de long. Le volume total du dispositif d'échappement est de 1 litre 200.

ALIMENTATION DU MOTEUR - Carburateur type GÜRTNER LR 10 DSF. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

ALLUMAGE - Par volant magnétique NOVI haute tension.

GRAISSAGE - Par mélange d'huile à l'essence.

REFROIDISSEMENT - Par air.

MISE EN MARCHE - Un décompresseur est conjugué avec la poignée tournante droite commandant les gaz.

4.- TRANSMISSION DU MOUVEMENT.-

EMBRAYAGE - Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6,5 Km/H.

TRANSMISSION - Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne, par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 13 x 8 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 12 dents, entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de...

...I2.7 une roue de 54 dents solidaire du moyeu arrière de la bicyclette.
Le levier de commande - Un levier situé dans la poulie de pédalier se rend solidaire à volonté du pignon de 12 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

DEMULTIPLICATION - $\frac{185}{57} \times \frac{54}{12} = 14.6$

Avec des pneumatiques de 600 x 50.B (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1m.93) au régime du moteur de 1.000 Tours minute, la vitesse atteinte est de 8,2 Km/H. - Au régime maximum du moteur, la vitesse du véhicule ressort à 23 km/H.

5. - S U S P E N S I O N - Fourche Téléscopique

6. - FREINAGE - FREIN AVANT, A tambour, avec segments intérieurs, commandé par un levier à main droite,
FREIN ARRIERE - A tambour, avec segments intérieurs commandé par un levier à main gauche, diamètre 100mm.
SURFACE DE FREINAGE: 37 cm² avant et arrière
INDICATEUR DE VITESSE - Encastré dans le phare

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION-

EQUIPEMENT ELECTRIQUE - Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 100 mm. de diamètre à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.

CATADIOPTRE - Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé par l'Administration sous le n° T.P.C. 39.

8. - D I V E R S-

Le volant magnétique alimente un avertisseur constitué par un timbre électrique.

Chaque cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la patte supérieure gauche du moteur portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro du moteur, ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque fixée à l'avant du cylindre.

Le numéro de chaque cyclomoteur est frappé sur la patte arrière gauche

Chaque cyclomoteur porte sur la douille de direction une plaque avec le nom et l'adresse du constructeur.

Le numérotage dans la série du type a commencé au n° I.650.001

PROCES VERBAL DE RECEPTION -

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur le 12 Mars 1956, que le véhicule n° I.650.001 à moteur I.161.990 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOCOMFORT AU 34 satisfait aux dispositions des articles 69 à 73, 188 et 194 à 199 du Décret du 10 Juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (Code de la Route) et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 27 Mars 1956

P.L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

L'Inspecteur des Automobiles

Vu et approuvé

Enregistré sous le N° AL. 166-56

A Paris, le 27 Mars 1956

L'Ingénieur en Chef des Mines

signé HELLIOU

signé : CHABOT